

Communauté De Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2019/83

JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 20 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 14 mai 2019

Présents : Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Yann Souriau, Victor Vecchiato, Jean-Pierre Agresti, Pierre Suzzarini, Michel Picot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Véronique Menvielle, Gérard Dangles, Claude Didier, Pierline Hunckler, Marc Delmas, Laurent Viillard, Marie-Jo Villard, Jean-François Helly, Christophe Drure, Solange Saulnier, Jean-Louis Poite, Eliane Paquet, Eric Bernard, Ameline Diénot, Daniel Niot, Guy Percevault, Jean-Bernard Bellier, Béatrice Vial, Colette Giroud, Philippe Berthoin, Frédéric Aubert.

Suppléants sans voix délibérative : Jacqueline Bonato, David Piccarretta, Jean-Pierre Barba.

Suppléants avec voix délibérative : Jean-Yves Capron.

Pouvoir : Dominique Parlouar à Pierline Hunckler, Marie-Christine Viola à Colette Giroud, Anne-Marie Barbe à Gérard Dangles, Christian Roux à Michel Picot, Alain Rougale à Jean-Bernard Bellier.

Votants : 36 Pour : 33 Contre : 1 Abstentions : 2

OBJET : PRIX DE L'EAU A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2019

Le Vice-président, délégué à la vocation Eau, présente les prévisions budgétaires du service des eaux pour l'année 2019 et propose au conseil d'approuver les tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2019 :

- Pour les particuliers :

Tranche d'eau :

De 0 à 350 m ³	1.48 € H.T. le m ³ ,
De 351 à 1000 m ³	1.11 € H.T. le m ³ ,
Plus de 1000 m ³	1.01 € H.T. le m ³ ,

Contrôle compteur : 70 € H.T.

Remplacement du compteur gelé : 85 € H.T.

Prime fixe :

Compteur 15 ou 20 mm	5.50 € H.T. /mois,
Compteur 25 ou 30 mm	11.00 € H.T. /mois,
Compteur 40 mm et plus	35.00 € H.T. /mois,

Frais fermeture/ ouverture de vanne 32.00 € H.T.

Coût horaire de l'agent + véhicule 32.00 € H.T.

Demande de branchement au réseau 450.00 € H.T.

Pénalités pour infraction au règlement 880.00 € H.T.

Pénalité pour non-paiement 25% de la somme avec un minimum de 15.25 €

Frais pour facture intermédiaire 15 € H.T.

Soit le maintien des tarifs 2018.

- **Pour les fontaines publiques :**

Le Vice-président propose les tarifs suivants pour l'eau fournie aux fontaines publiques et piscines municipales.

Pour les fontaines :

Prix de l'eau 0.18 € H.T. le m³

Prime fixe par fontaine : 15.24 € H.T. / an

Pour les piscines municipales :

Prix de l'eau : 0.18 € H.T. le m³

Prime fixe : 15.24 € H.T. / an

- **Pour les poteaux d'incendie :**

Coût minimum d'accès au réseau : 15.00 € H.T.

Pour les entreprises, jusqu'à 6 m³

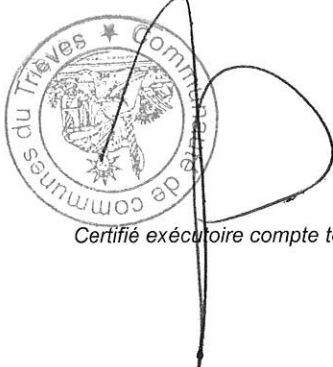
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la nouvelle tarification proposée ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2019
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 20 mai 2019

Le Président,

Jérôme Fauconnier



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/6/19 et de sa publication le 14/6/19